

Questions fréquemment posées

Q. Pourquoi EA a-t-elle signé un contrat avec NAVEX Global, Inc. pour le signalement de problèmes ?

NAVEX Global, Inc. est une société indépendante qui permet de signaler un problème via des systèmes sécurisés et confidentiels par téléphone et sur Internet. EA est l'une des nombreuses entreprises à avoir passé un contrat avec NAVEX pour ce service.

Q. Puis-je signaler un problème par Internet ou par téléphone ?

Oui, vous pouvez le faire. Toutefois, l'utilisation du formulaire de signalement en ligne permettra à EA d'assurer un meilleur suivi de votre signalement.

Q. La direction souhaite-t-elle réellement que je signale les problèmes ?

Tout à fait. En réalité, nous avons besoin que vous le fassiez. Vous savez ce qui se passe dans notre entreprise, le positif comme le négatif. Il se peut que vous soyez la première personne à avoir connaissance d'une activité susceptible de nous causer du tort. Signaler un problème peut permettre de minimiser les répercussions potentiellement négatives qu'il pourrait avoir sur l'entreprise et sur notre personnel et tous nos collaborateurs.

Q. Quels types de situations dois-je signaler ?

Vous devez utiliser le système NAVEX pour signaler les violations des obligations de communication de l'information financière, des principes comptables ou d'audit interne et/ou des lois et réglementations fédérales en matière de valeurs mobilières, ainsi que les violations de la loi ou des politiques ou du Code de conduite d'EA.

Q. Est-il possible de soumettre un signalement depuis mon domicile tout en préservant mon anonymat ?

Vous pouvez effectuer un signalement en toute sécurité depuis votre domicile ou depuis n'importe quel ordinateur ou portail Internet, en conservant l'anonymat si vous le souhaitez. Un portail Internet n'identifie jamais le visiteur à l'aide de son identifiant et le système NAVEX efface les adresses IP afin de garantir un anonymat total. De plus, NAVEX s'est engagée contractuellement à protéger l'identité des auteurs de signalement qui décident de conserver l'anonymat.

Q. J'ai peur que les informations que je pourrais fournir à NAVEX ne dévoilent en fin de compte mon identité. Comment pouvez-vous m'assurer que cela n'aura pas lieu ?

Le système NAVEX est conçu pour protéger votre anonymat. Toutefois, veuillez prendre soin de ne pas rapporter d'informations qui pourraient vous identifier personnellement, telles que les liens entre vous et des collaborateurs de l'entreprise ou encore l'emplacement de votre espace de travail.

Q. Que faire si je souhaite être identifié(e) dans mon signalement ?

Le rapport de signalement propose une rubrique qui vous permet de décliner votre identité, si vous le souhaitez.

Q. J'ai connaissance d'agissements contraires à la déontologie, mais ils ne me concernent pas. Pourquoi prendre la peine de les signaler ?

Si vous pensez qu'une violation des obligations de communication de l'information financière, de principes comptables ou d'audit interne et/ou des lois et réglementations fédérales en matière de valeurs mobilières ou bien des politiques ou du Code de conduite d'EA a eu lieu, vous êtes tenu de le signaler. Tout comportement contraire à l'éthique, à quelque échelle que ce soit, finit toujours par porter préjudice à la Société.

Q. Où vont ces signalements ? Quelles personnes y ont accès ?

Les signalements sont directement saisis sur le serveur sécurisé de NAVEX afin d'éviter toute faille de sécurité. NAVEX met ces signalements uniquement à la disposition de personnes ciblées au sein de notre entreprise. Ces personnes ont la responsabilité d'évaluer le signalement d'après le type de problème et le lieu de l'incident. Chacun de ces destinataires a suivi une formation sur la façon de traiter ces signalements avec la plus grande confidentialité. Le personnel de NAVEX a reçu une formation et s'assure qu'aucun rapport n'est transmis aux personnes impliquées.

Q. Que faire si mon chef ou d'autres responsables sont impliqués dans la violation ? Ne vont-ils pas recevoir le signalement et tenter d'étouffer l'affaire ?

Non. Le système NAVEX et le mode de distribution des signalements sont conçus de manière à ce que les signalements ne soient jamais communiqués aux personnes impliquées. En outre, les signalements concernant des violations des obligations de communication de l'information financière, des principes comptables ou d'audit interne et/ou des lois et réglementations fédérales en matière de valeurs mobilières seront adressés à au moins trois personnes différentes (le Président du Comité d'audit, le Directeur juridique et le directeur de la fonction d'Audit global d'EA) afin de prévenir la collusion et d'atténuer le risque de dissimulation par une personne impliquée.

Q. Que faire si je me souviens de quelque chose d'important au sujet de l'incident après avoir soumis le signalement ? Que se passe-t-il si la société a d'autres questions à me poser concernant mon signalement ?

Lorsque vous déposez un signalement par Internet ou par téléphone, une clé unique de signalement vous est attribuée et vous devez également choisir un mot de passe. Vous pouvez revenir au système NAVEX soit par Internet soit par téléphone et accéder au signalement original afin de répondre aux questions posées par le représentant de notre entreprise et d'apporter des informations supplémentaires qui aideront à résoudre les questions en cours.

Q. Que dois-je faire si je perds mon code de signalement ou mon mot de passe ?

En raison du haut niveau de confidentialité qui caractérise le traitement des données, en cas de perte du code ou du mot de passe de votre signalement, vous devrez remplir un nouveau rapport. Dans le nouveau signalement, vous pouvez indiquer que ce problème correspond au signalement que vous avez préalablement soumis.